

DÉLIBÉRATION N°DL20260117 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/06/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Benoit FABRE ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 22h30) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY (à partir de 20h) ; Mme Catherine MOIROUD (à partir de 19h30) ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Gilles GRECO

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON (à partir de 22h30)

M. Philippe QUOY a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (jusqu'à 20h)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h30)

Mme Sylvie REBAUD a donné procuration à Mme Patricia VIALON

M. Julien GIRAUDO a donné procuration à M. Jean MINNAERT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Abila CIPRIANI.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "PRESTATION DE SERVICE JEUNES" AU PROFIT DU CENTRE SOCIAL LAVIEU

M. Mathieu VIALLATTE expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune de Saint-Chamond accompagne les jeunes au quotidien dans leur construction individuelle, ainsi que dans leur insertion professionnelle et sociale.

A ce titre, le plan d'action jeunesse et la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier définissent des objectifs précis pour répondre aux enjeux locaux en matière d'accompagnement des jeunes et de valorisation de l'image des jeunes dans l'espace public.

Cependant, un manque de professionnels sur le terrain limite l'efficacité de ces actions.

Pour y remédier, la CAF propose aux structures des outils visant à améliorer la prise en charge et l'accompagnement des jeunes avec notamment la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) qui existe depuis 2020. Ce dispositif soutient les structures jeunesse en cofinçant des postes d'animateurs qualifiés pour les 12-25 ans, avec une priorité pour les 12-17 ans. Il a pour but de professionnaliser l'accompagnement des adolescents et d'enrichir l'offre destinée aux jeunes.

Le poste est financé à hauteur de 50 % par la CAF, sur un coût maximal de 40 000 € pour 2024. La commune a été sollicitée pour contribuer à hauteur de 20 %, soit 8 000 €. Souhaitant répondre favorablement à cette demande, la commune a soutenu cette initiative pour concrétiser les objectifs du plan d'action jeunesse.

Depuis 2024, le centre social Lavieu bénéficie de cette prestation.

La délibération présentée ce jour concerne l'attribution de la subvention liée à la « PS jeunes » pour l'année 2025 (versement après transmission du budget réalisé). Le bilan de l'action 2025 du centre social Lavieu montre que les objectifs ont été atteints, pour un coût total de 78 972 € dont 46 156 € pour les charges de personnel. Le plafond de 40 000 €, base de calcul pour la subvention municipale, est respecté.

Au regard de ces éléments, la commune souhaite confirmer le cofinancement demandé par la CAF et attribuer une subvention PS Jeunes au centre social Lavieu de 8 000 €.

Par ailleurs, depuis janvier 2026, les trois centres sociaux associatifs bénéficient de cette prestation, après validation de leur dossier « PS Jeunes » par la CAF. Suite à l'harmonisation de la prestation et à son intégration dans les conventions d'objectifs, la subvention PS Jeunes sera désormais incluse dans les subventions de fonctionnement. Elle ne fera donc plus l'objet d'une délibération spécifique les années suivantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la subvention de 8 000 € au centre social Lavieu correspondant à la PS Jeunes pour l'année 2025,

- **d'autoriser** le versement des sommes correspondant à cette subvention au Centre social Lavieu,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 24/06/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Abla CIPRIANI

Date de mise en ligne